

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	6 janvier 2014	Nombre de conseillers
Date d'affichage de la convocation :	6 janvier 2014	communautaires
		En exercice: 78
		Présents : 71
		Votants : 73

Séance du 13 janvier 2014

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi treize janvier deux mille quatorze à dix neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville de Joigny, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Michel ROCHEFORT, M. Michel KOZEL, M. Claude GRUET, M. Benoit COPPIN, Mme Catherine LOUBAT, M. Laurent RIOTTE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Raymonde ALLOUIS, M. Patrick LEMAISTRE, M. Bernard GUINOT, M. Yannick VILLAIN, M. Claude FRACHET, Mme Françoise DUPUIS, M. Yves ROY, M. Lucien JEAN-BAPTISTE, Mme Maryse VAUDRON (supplée M. Pascal JACQUEMARD), M. Bernard QUINOT, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, Monsieur Marc FAYADAT (suppléant), M. Guy DUCHENNE, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Lionel PERREAU, M. Claude PERREAU (supplée Mme Odile DUFOUR), M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. René BOUSSIN, M. Joël VALTAT, M. Bernard MORAINÉ, M. Mohamed BELKAID (supplée Mme Frédérique COLAS), M. Yves GENTY, M. Maurice COLAS, M. Christian SOUADET (supplée M. Yann CHANDIVERT), Mme Manuelle MOINE, Mme Paule-Hélène BORDERIEUX, M. Thierry LEAU, M. Laurent CHAT, Mme Gisèle DUMONT, M. Daniel HURE, M. Lionel BOUTIN, M. Gilles BONNIN, Mme Isabelle NEVEU, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Louis BOUCHERON, Mme Valérie BRUSIN, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, M. Daniel FROTTIER, M. Bruno DEWULF, M. Pierre-Yves LEBEC, M. Jean-Claude VERGNAUD, M. Hubert VIGÉ, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY (supplée M. Jean-Claude DIDOUT), Mme Viviane MUTTI, M. Albert PAIS, Mme Régine PONCHON (supplée M. Bernard REBESCHE), M. Lucien CARRON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, Mme Maryse BELLIAU, M. Joël LANDY, Mme Agnès BLANCARD, M. Jean-François RAVSELI, M. Michel THIAVILLE, M. Patrick LELOUP, Mme Monique MERCIER, Mme Monique GILLEQUIN

ETAIENT EXCUSES :

Madame Jacqueline LEFEBVRE, pouvoir donné à M. Patrick LEMAISTRE
Monsieur Bernard REBESCHE, pouvoir à Mme Régine PONCHON
Mme Maryse VAUDRON, supplée M. Pascal JACQUEMARD
Monsieur Claude PERREAU, supplée Mme Odile DUFOUR
Monsieur Mohamed BELKAID, supplée Mme Frédérique COLAS
M. Christian SOUADET, supplée M. Yann CHANDIVERT
Monsieur Pierre MATHEY, supplée M. Jean-Claude DIDOUT
M. Marc FAYADAT (suppléant)
M. Philippe MAUNY
M. Olivier CENDRÉ
M. Jean-Claude GRELARDON
Mme Eliette ITALIANO
M. Jean-Pierre VIGNOT



SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-François RAVSELI

OBJET : Indemnité de conseil, allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux

OBJET : Indemnité de conseil, allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux

VU l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat et des établissements publics de l'Etat,

VU l'arrêté ministériel du 16 novembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil et de budget allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

VU la demande écrite du Trésorier en date du 11 décembre 2013 sollicitant le versement :

- l'indemnité de conseil à Madame VARACHE qui s'élève à 947,13 € bruts

Considérant le travail de conseils de la Trésorière,

Vu l'exposé du président,

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, par,

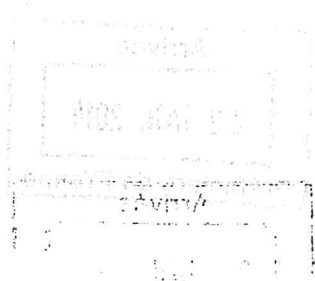
POUR : 17

CONTRE : 39

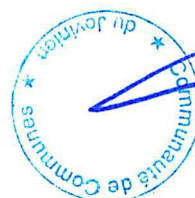
ABSTENTION : 10

N'ont pas pris part au vote : 7

Décide de ne pas verser d'indemnités à la Trésorière pour l'année 2013.



Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET



Date de réception
par la Préfecture : 22/01/2014
date de publication : 24/01/2014